

# Vendredi 10 octobre 2025

## Journée de visites de réalisations en matériaux biosourcés en Vendée

### PROGRAMME

#### MATIN

10h-11h Visite de l'espace culturel le Signal, à Le Perrier (85)

(Visite limitée à 30 personnes)



Située entre Challans et Saint-Jean-de-Monts, Le Perrier est une commune du marais breton vendéen de plus de 2000 habitants, en zone Natura 2000 labellisée Ramsar depuis 2017.

En cœur de bourg, deux longères ont été réhabilitées en lieu d'accueil culturel. Ces travaux, terminés en 2020, incluent notamment des enduits chaux-chanvre et la pose de chaume de roseau.

Les intervenants sont :

- **Rosiane Godefroy**, en tant que maire de Le Perrier et 1ère vice-présidente Communauté de Communes Océan Marais de Monts
- **Ronan Prineau**, architecte du projet
- **Franck Loquai**, de Façades Vendéennes qui a mis en œuvre les enduits chaux-chanvre
- **Cyril Crusson**, chaumier qui a mis en œuvre le roseau

Cette visite sera l'occasion de comprendre le choix et la mise en œuvre des matériaux biosourcés et les facteurs et conditions de réussite.

Au-delà du bâti lui-même, le traitement des espaces publics, le lien avec les autres équipements, la cohérence d'un projet global de cœur de bourg mériteront également d'être évoqués.

<https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/le-signal-rehabilitation-et-extension-de-deux-maisons-en-espace-danimation-et-dinformation/>

**11h-12h** : Table ronde « **Les usages du roseau dans la construction : usages passés, actuels, à venir** »

Dans la continuité de la visite, toujours au Perrier, le Parc propose une table ronde avec :

- **Rosiane Godefroy**, en tant que maire, présidente du comité de pilotage Natura 2000 et 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf et marais breton,
- **Guillaume Deguilhem**, coordinateur du projet Bâtiroseau du PNR de Brière
- **Cyril Crusson**, chaumier
- **Laurane Lequellec**, chargée de mission Natura 2000 du PNR du Marais poitevin
- un poseur de roseau du Marais poitevin (sous réserve),

animée par Gaële Calvez, architecte-conseil du PNR du Marais poitevin.

Il s'agira d'appréhender les pratiques respectives des trois territoires (Marais breton vendéen, Marais de Brière et Marais poitevin) concernant la ressource, la récolte et la mise en œuvre du roseau et d'envisager les enjeux des usages actuels et à venir du roseau dans la construction.

## **APRES-MIDI**

**15h - 16h** : Visite de la mairie de Jard-sur-Mer (85)

Jard-sur-mer est une commune de plus de 3 000 habitants située sur le littoral vendéen entre Longeville et la pointe du Payré. Voisine de Talmont-Saint-Hilaire, elle fait partie des 20 communes qui composent la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

La mairie ancienne a été rénovée en matériaux biosourcés et son extension contemporaine à étage est en ossature bois et bardage bois sur un socle en béton.

Le projet de restructuration de la mairie s'inscrit fortement dans l'identité du lieu en intégrant des éléments de son paysage dans son architecture. En effet, le bois brut de robinier (bois local, menuisé localement) de la borne d'accueil et les briques de terre crue (intégrant de la terre locale) viennent rappeler son marais et sa forêt.

Cette visite est proposée par le CAUE de la Vendée et sera l'occasion de parler de l'histoire et des étapes de ce projet avec les élus, les architectes et une des entreprises ayant participé à la mise en

œuvre des briques de terre crue (BTC).



Photos de Ludovic BLANCHARD © Architecture Blanchard Marsault Pondevie

Les intervenants sont :

- Sonia GINDREAU, Maire de JARD sur MER et/ou son adjoint Karl REMAUD
- Ludovic BLANCHARD et/ou Carole MARSAULT, architecte(s) du projet
- Romain GROLLEAU, artisan (ayant participé à la mise en œuvre les BTC)  
Présence sous réserve

## S'INSCRIRE

Cette journée est ouverte à **tous les acteurs concernés par la construction**, issus du territoire du Parc du Marais poitevin et mais aussi plus largement de la Vendée : **élus, techniciens collectivités, artisans, entreprises, architectes ...**

Il est indispensable de se préinscrire : [ici](#)

Il est possible de se préinscrire pour toute la journée, ou pour le matin seul ou pour l'après-midi seul. Les places étant limitées pour le matin, votre inscription définitive vous sera confirmée par la suite, suivant les disponibilités.

## DEPLACEMENT ET REPAS

Pour les élus, les techniciens de collectivités, les artisans, les entreprises, les architectes **issus d'une commune du PNR ou d'une commune d'un EPCI du PNR**, un transport et un repas collectifs sont proposés et financés par le Parc.

### Transport collectif

Le transport collectif se fera au choix au départ de Fontenay-Le-Comte ou de Luçon.

Il comprend :

- Aller : départ de Fontenay-Le-Comte vers 8h00 ; étape à Luçon vers 8h30 ; destination Le Perrier

- Trajet entre Le Perrier et Jard-sur-Mer

- Retour : depuis Jard-sur-Mer à 16h00, étape à Luçon vers 16h45, arrivée à Fontenay-Le-Comte vers 17h30.

Le détail de cette organisation sera transmis plus tard lors de la confirmation d'inscription et suivant le nombre d'inscrits.

## Déjeuner

Un déjeuner-buffet sera proposé suite à la table ronde.

Pour les participants inscrits issus du Parc (d'une commune ou d'un EPCI), le repas est offert.

Pour les participants inscrits à la matinée et non issus du Parc, il est possible de s'inscrire pour bénéficier du repas. Ils devront alors régler le traiteur sur place le jour-même (coût de l'ordre de 21,00 euros).

Dans tous les cas, inscription impérative.